



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/523
S/17375
1er août 1985

ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 33 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 31 juillet 1985, adressée au Secrétaire général
par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En tant que Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je me vois dans l'obligation de porter à votre attention certains événements récents qui peuvent avoir une incidence sur la situation des réfugiés palestiniens.

Différents journaux ont signalé une livraison de chars, ce qui risque d'avoir un effet préjudiciable sur le respect des droits et de la vie des réfugiés palestiniens résidant au Liban.

Ce renseignement vous est communiqué afin de vous informer des activités qui augmentent la tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

* A/40/150.

